

Si vous avez connaissance d'une personne âgée de plus de 75 ans pour qui la question du transport est un frein à la vaccination, le Conseil départemental vous invite à l'orienter vers le service départemental de transport à la demande vers les centres de vaccination.

En quoi consiste le service ?

Il s'agit d'un service de transport collectif réalisé par l'entreprise Flexcité, qui assure actuellement le service PAM 91 (Pour Aider à la Mobilité, à destination des personnes handicapées). Le service est intégralement payé par le Département, gratuit pour l'utilisateur.

Plusieurs personnes peuvent être transportées dans le même véhicule, dans le respect des règles sanitaires.

Qui peut bénéficier du service ?

Seules les personnes identifiées comme prioritaires par l'Etat pour la vaccination, notamment celles âgées de plus de 75 ans, sont concernées. Le service ayant une capacité limitée, il s'adresse uniquement aux personnes qui n'ont pas d'autres solutions pour se déplacer.

L'objectif est de veiller à ce que les problèmes de transport ne soient pas un obstacle à la vaccination, en mettant en place une solution de secours, tout en privilégiant le recours à d'autres solutions lorsqu'elles existent, notamment au niveau communal.

Les personnes en EHPAD ne sont pas éligibles pour ce service, leur transport devant être assuré par l'établissement.

Comment se déroule une course ?

La personne est prise en charge par le conducteur du véhicule sur l'espace public. Elle doit se tenir prête, devant chez elle, à l'heure convenue lors de la réservation.

Plusieurs personnes peuvent être transportées en même temps, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur. Le véhicule pourra donc être amené à faire des détours pour aller chercher d'autres personnes se rendant elles aussi vers un centre de vaccination.

La personne est déposée devant le centre de vaccination et reprise en charge ensuite pour son retour à domicile.

Comment réserver le service ?

Pour réserver, la personne doit d'abord prendre RDV au centre de vaccination le plus proche.

Il est vivement recommandé que le RDV pour la vaccination soit fixé au moins 3 jours à l'avance, et de préférence en heures creuses (10h-16h) ou le samedi, pour assurer la bonne prise en charge du transport par le service.

Une fois qu'elle a son RDV pour la vaccination, la personne contacte Flexcité au **06 33 48 40 73 du lundi au vendredi, 9h à 17h**, munie du jour et de l'heure de rendez-vous pour sa vaccination et de ses coordonnées (adresse, téléphone).

Un rendez-vous sera fixé immédiatement par téléphone pour sa prise en charge vers le centre de vaccination (aller et retour).

Attention le numéro 06 33 48 40 73 n'est destiné qu'à la réservation du transport.

Pour toutes informations sur le dispositif mis en place par le Conseil départemental il convient de contacter la Direction des transports et de la mobilité au 01 60 91 96 71 ou par mail à transports@cd-essonne.fr